



Commune de MONCETZ-LONGEVAS

N° 29  
Compte-rendu du conseil municipal  
Réuni le 14 octobre 2024

Légalement convoqué le 9 octobre 2024, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 14 octobre 2024 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

**Étaient présents :** Cyrille FROMENTIN, Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Bruno COLLET, Sylvain ROLLET, Jérémy FRINOT, Éric CHICAULT

**Pouvoirs :** Véronique BOITUZAT à Catherine TSCHAMBSER, Evelyne BRISSON à Anne-Marie LEMPEREUR

**Excusés :** Franck ROMAGNY, Jackie BOGARD

**Absents :** Jonathan BERNIER, Stéphanie BRASSEUR, Hugo ARNOULD

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie LEMPEREUR

### Ordre du jour

Délibérations :	Questions diverses et Tour de table :
1 Projet d'Aménagement et du Développement Durables – Débat des orientations générales	➤ Repas des Aînés
2 CDG 51 : Protection sociale complémentaire	➤ Sécurisation RD1/ RD60
3 Convention mutuelle « Just »	➤ Rapport d'activité Agglo 2023
4 Compte Financier Unique	➤ Zonages des eaux pluviales CAC
5 Bail « ATC France »	
6 Police Intercommunale	

**Projet d'Aménagement et du Développement Durables – Débat des orientations générales :** Le conseil municipal débat sur les orientations générales du PADD du PLUi de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et émet des observations qui seront transmises à Châlons Agglo.

**CDG 51 : Protection sociale complémentaire :** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Protection Sociale Complémentaire est obligatoire pour les agents de la collectivité. Après discussion, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance
- de souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire garantissant l'incapacité temporaire de travail et d'invalidité, plus décès
- de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 100 %
- de subordonner l'adhésion des agents contractuels à une condition d'ancienneté de 3 mois dans la collectivité.

**Convention mutuelle « Just » :** La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne a signé une convention de partenariat avec la mutuelle « JUST ». Le conseil municipal unanime, décide de signer une convention n'engageant pas financièrement la commune avec cette mutuelle. Ce partenariat permet aux habitants et aux salariés travaillant sur la commune de bénéficier de tarifs négociés.

**Compte Financier Unique :** Le conseil municipal, unanime décide de la mise en place du CFU qui vise à simplifier la lecture comptable par le biais d'un compte financier unique qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

**Bail « ATC France » :** La commune a signé une convention avec l'entreprise « ATC France » pour la mise à disposition de la parcelle cadastrée ZA 214 pour l'hébergement d'équipements télécom. « ATC France » propose une nouvelle convention intégrant une augmentation de la surface de l'emplacement loué pour la somme de 900 € pour les 10m<sup>2</sup> supplémentaires. Le conseil municipal unanime, décide d'autoriser Mme le maire à signer cette convention.

**Police Intercommunale :** Les 46 communes de Châlons Agglo doivent se prononcer sur la création d'une police intercommunale et autoriser le recrutement de policiers municipaux par la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne à compter du 1er janvier 2025 pour les 9 communes dépendant de la zone police. Le conseil municipal, par 8 voix pour et 2 abstentions émet un avis favorable.

**Questions diverses et Tour de table :**

- Repas des Aînés : Il se déroulera le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024 à la salle des fêtes.
- Voisins vigilants : Les personnes volontaires seront conviées à une réunion qui se déroulera le samedi 16 novembre 2024 en présence de la Gendarmerie.
- Sécurisation RD1/ RD60 : La commune a reçu les notifications d'attribution des subventions DETR et du Conseil départemental de la Marne. L'entreprise « AD-P » est chargée du suivi du dossier.
- Rapport d'activités Agglo 2023 : Il a été communiqué à l'ensemble du conseil municipal et reste consultable auprès du secrétariat de mairie.
- Zonage des eaux pluviales CAC : Madame le Maire porte à la connaissance du conseil la carte relative au zonage des eaux pluviales.
- Nettoyons la Nature : L'opération s'est déroulée le 28 septembre 2024. Une trentaine de participants ont pris plaisir à se retrouver pour nettoyer le village.
- Mur du cimetière : La commune a demandé un devis relatif à l'expertise de la structure du mur.
- Tomet : Des nids de poule dégradent à nouveau la chaussée. Le nécessaire sera fait prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Fait à Moncetz-Longevas, le 18 octobre 2024

Le secrétaire : Anne-Marie LEMPEREUR

